

Historique de la médecine navale PLAQUETTE EASSM CERB

**ECOLE D'APPLICATION
DU SERVICE DE SANTÉ
POUR LA MARINE**

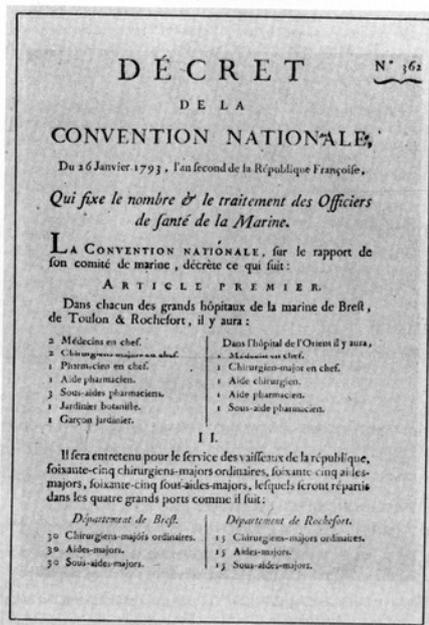


**CENTRE D'ÉTUDES
ET DE RECHERCHES
BIOPHYSIOLOGIQUES
APPLIQUÉES A LA MARINE**



ECOLE D'APPLICATION DU SERVICE DE SANTE POUR LA MARINE

HISTORIQUE



Si la médecine de soins aux marins est connue depuis l'année 1101, date de création d'un lazaret dans la presqu'île de Saint-Mandrier en face de Toulon, ce n'est que beaucoup plus tard sous l'impulsion de Richelieu et des deux Colbert que l'enseignement de la « chirurgie navale » est organisé dans le souci de « bien traiter » les gens de mer.

Un document magistral codifie ce qui a déjà été réalisé (1642) et organise ce qui doit se réaliser : c'est l'ordonnance royale sur les armées navales, rédigée en 1689 par J.-B. Colbert, fils du Marquis de Seignelay.

Ce texte organique est vraiment surprenant par l'ampleur de ses vues et la parfaite entente des détails.

Sur le plan de l'enseignement de la chirurgie navale, on « entretient » dans les hôpitaux maritimes, des chirurgiens en vue de les perfectionner et de les « adapter au service à la mer ». C'est déjà une formation d'application.

Le port de Rochefort reçoit en 1712, une Ecole de Médecine Navale. L'Ecole de Toulon débutera en 1725. Celle de Brest en 1731.

L'année 1755 voit la création à Toulon par lettres patentes, du « Collège de Chirurgie » pour instruire les chirurgiens qui se destinent aux vaisseaux du roi.

C'est à l'Ecole de Médecine Navale de Toulon que se passaient au siècle dernier tous les concours médicaux et chirurgicaux pour l'avancement et les affectations d'Outre-Mer.

Avant la création de l'Ecole Principale du Service de Santé de la Marine à Bordeaux en 1890, l'enseignement d'application se faisait dans les trois écoles de Médecine Navale, Brest Rochefort et Toulon. Ces établissements assuraient la scolarité totale des élèves jusqu'à l'obtention du diplôme de docteur en médecine et le premier embarquement.

Après la création de l'Ecole de Bordeaux en 1890, les trois écoles de Brest, Rochefort et Toulon prirent le nom « d'écoles annexes » et avaient pour objet :

« De faire accomplir pour les jeunes gens qui se destinent à la Médecine Navale, le premier examen de doctorat » ; mais aussi :

« D'initier les docteurs en médecine, nommés médecins auxiliaires de 2^e classe de marine, aux connaissances spécialement requises pour le service du département ». L'enseignement d'application était officialisé dans les textes de l'époque.

A la sortie de l'Ecole de Bordeaux, les jeunes médecins, pourvus de leurs diplômes, étaient donc répartis dans les trois écoles annexes pour « y faire un stage et y suivre des cours d'application, du 1^{er} février au 1^{er} septembre ».

L'idée d'une Ecole d'Application prenait naissance. Les cours d'application, primitivement divisés en trois tronçons, furent rassemblés et unifiés à Toulon en 1896.



Officiers de santé (1848).

1896... l'Ecole d'Application du Service de Santé de la Marine était née.

E.A.S.S.M.

A l'origine, les cinq professeurs choisis par le Ministre, sur la proposition de l'Inspecteur Général du Service de Santé, se partageaient les chaires suivantes : Clinique Médicale et Chirurgicale, Médecine Opératoire, Hygiène Navale, Bactériologie. Les chefs de clinique étaient nommés par concours.

1930

L'enseignement a toujours comporté, et comporte toujours, des cours, des stages et des travaux pratiques.

A la suite d'un décret paru en 1930, portant organisation des emplois de l'enseignement dans les écoles de Médecine Navale, la structure interne de l'Ecole d'Application subit quelque évolution. Ce décret précisa les fonctions et le choix des professeurs et créa le titre de professeur agrégé.

« Les professeurs sont chargés de l'enseignement à l'Ecole d'Application des médecins et pharmaciens-chimistes stagiaires. Ils sont secondés par des chefs de clinique ou de travaux pratiques possédant le titre de professeurs agrégés ou de chargés de cours ».

Ils sont nommés par le Ministre de la Marine et choisis en principe parmi les médecins en chef de 1^{re} ou de 2^e classe et les pharmaciens-chimistes en chef de 2^e classe ou principal, de préférence professeurs agrégés.

Les professeurs agrégés secondent les professeurs titulaires et remplissent auprès d'eux les fonctions de chefs de cliniques.

Lorsque les concours d'agrégation furent institués, les catégories étaient les suivantes pour la ligne médicale :

- l'agrégation de physiologie-médecine ;
- l'agrégation d'anatomie-chirurgie comportant deux sections (chirurgie générale et ophtalmologie, oto-rhino-laryngologie) ;
- l'agrégation de bactériologie-hygiène.



Professeur Jules FONTAN

1849-1931

3

L'Ecole d'Application était placée sous l'autorité du Médecin Général, Directeur du Service de Santé de la III^e Région Maritime, qui en est le Directeur. Le Sous-Directeur en est le Médecin en Chef, Médecin-Chef de l'Hôpital Sainte-Anne.

La formation maritime des élèves n'était pas pour autant perdue de vue. L'Instruction du 24 décembre 1930 prévoit les dispositions suivantes :

« La période scolaire s'étend, en principe, du 1^{er} janvier au 15 octobre, avec interruption de deux mois du 1^{er} juillet au 1^{er} septembre. Au cours de cette période, les médecins stagiaires sont appelés à embarquer à tour de rôle, en sous-ordre, en escadre, pour les familiariser, au cours d'un stage d'au moins quinze jours, sous la direction du médecin-major, avec la vie du bord et le service médical d'un bâtiment ».

En 1937, les élèves de l'Ecole d'Application embarquèrent sur le croiseur-école « Jeanne-d'Arc » et du 24 avril au 17 juillet, firent une croisière au cours de laquelle ils visitèrent l'Angleterre, l'Ecosse, les pays scandinaves, l'Allemagne, la Hollande.

Après la dernière guerre mondiale, ces dispositions furent un moment perdues de vue mais de 1954 à 1961, les élèves terminant leurs études à l'Ecole de Bordeaux ont à nouveau embarqué pour un stage de formation militaire et maritime.



1964

E.A.S.S.M. - C.E.R.B.

En 1964, le Centre d'Etudes et de Recherches Biophysiques appliquées à la Marine, qui avait été créé en 1959, est placé sous l'autorité du Directeur de l'Ecole d'Application, favorisant la complémentarité des recherches cliniques, fondamentales et appliquées.

4

En 1970, après la fusion des Services de Santé des Armées, intervenue en 1968, est créée une seule Ecole d'Application dont le siège est au Val de Grâce. L'Ecole de Toulon devient Ecole de Spécialisation du Service de Santé pour l'Armée de Mer.

1974

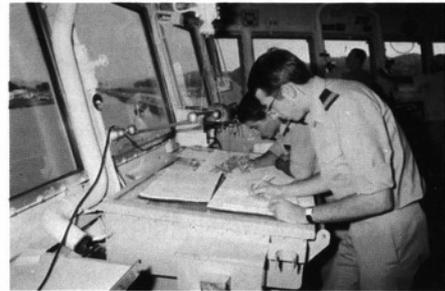
Après une expérience de quelques années, en 1974, l'Ecole de Spécialisation devient Ecole d'Application du Service de Santé pour la Marine. L'ensemble E.A.S.S.M.-C.E.R.B., sous l'autorité d'un Médecin Général, relève directement de la Direction Centrale du Service de Santé des Armées. La Région Maritime et l'Hôpital d'Instruction des Armées Sainte-Anne apportent un excellent support logistique.

En 1975, des textes organiques actualisant la réglementation de l'Ecole en l'adaptant à l'évolution des sciences médicales par la création de nouvelles chaires. De nouveau la promotion « embarque » sur le navire-école d'application « Jeanne-d'Arc » pour une durée de trois à quatre mois. Les médecins stagiaires sont accompagnés de médecins instructeurs de l'Ecole d'Application, une partie du programme d'enseignement étant enseignée à bord.

La durée des cours et stages à Toulon est actuellement de six mois environ.

L'Ecole d'Application du Service de Santé pour la Marine, à part son évolution d'ordre interne, n'a pas subi depuis sa création de transformations profondes, elle a d'emblée épousé son cadre et sa forme définitive.

Son enseignement a naturellement évolué avec le progrès de toutes les sciences modernes en particulier ergonomiques et physiologiques mais il reste toujours essentiellement pratique et est une application aux devoirs particuliers du Médecin de Marine, des disciplines reçues à l'Université.



Stage embarqué à bord du porte-hélicoptères
« Jeanne-d'Arc »

5

MISSIONS

L'Ecole d'Application du Service de Santé pour la Marine reçoit en début de carrière les Médecins des Armées destinés à servir dans la Marine, pour les instruire sur leur vie active durant les premières années d'affectations, elle participe à la formation continue professionnelle, militaire et administrative, en cours de carrière, des officiers du Service de Santé des Armées et des personnels militaires assimilés. Elle est chargée, en outre, de la préparation aux différents concours pour le recrutement des assistants du Service de Santé, de la formation des assistants en les préparant aux concours de recrutement de spécialistes, enfin de la préparation et de l'organisation de concours de recrutement de professeurs agrégés du Service de Santé des Armées.

L'Ecole d'Application du Service de Santé pour la Marine est également chargée de coordonner la formation des personnels militaires étrangers, affectés à l'Ecole et administrés par elle.



ORGANISATION

Implantée dans les locaux situés dans l'enceinte de l'H.I.A. Sainte-Anne, l'Ecole d'Application du service de Santé pour la Marine est dirigée par un médecin général qui a les prérogatives et détient les pouvoirs d'un officier général dans son commandement. Il dirige également le Centre d'Etudes et de Recherches Biophysiques appliquées à la Marine. Il est assisté d'un sous-directeur, chargé de l'enseignement, d'un chef du bureau des études, chargé de l'organisation des stages et examens, de l'établissement des programmes d'enseignement, et d'un chef des services administratifs de l'E.A.S.S.M.-C.E.R.B.

6



PROGRAMME DU STAGE D'APPLICATION

L'enseignement dispensé par les chaires est un enseignement complémentaire professionnel, militaire et administratif, de caractère pratique nécessaire à l'exercice de leurs fonctions au cours de leurs affectations dans les unités ou formations de la Marine.

LES CHAIRES

- Epidémiologie et Prophylaxie navale.
- Médecine navale.
- Chirurgie Générale dans la Marine.
- Psychiatrie et Hygiène Mentale dans la Marine.
- Physiologie et Ergonomie navales.
- Chirurgie Spéciale et Physiopathologie Sensorielle dans la Marine.
- Radiologie, Radiobiologie Clinique et Protection Nucléaire dans la Marine.
- Réanimation Anesthésie.
- Chimie Toxicologie et Expertise en milieu naval.

ENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

- Enseignement administratif.
- Enseignement médico-militaire.

LE CORPS ENSEIGNANT

- 20 professeurs titulaires ou agrégés.
- 2 chargés de cours.
- Des chargés d'enseignement.
- Des conférenciers.

Réalisée par B Dulou, officier des relations publiques de l'Ecole d'application du Service de Santé pour la marine et du Centre de Recherches biophysiques appliquées à la marine (1979-1990)